



Le 23 octobre 2012

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste**

Maître Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année  
tarifaire 2013-2014  
Dossier Régie: R-3814-2012  
Notre dossier : R046822**

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) dépose ses réponses aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants dans le dossier mentionné en titre.

Le Distributeur s'excuse du léger retard, lequel s'explique par le nombre de questions reçues, plus de 1 300. Face à un tel volume, le Distributeur a dû déployer d'importants efforts pour être en mesure de déposer ses réponses dans le délai imparti par la Régie et ainsi s'assurer que l'étude du dossier se poursuive de manière diligente et efficace.

Le Distributeur transmet **sous pli confidentiel** les réponses aux questions 4.2 et 4.3 de la Régie qui divulguent des informations liées à la consommation de deux clients. Or, en raison de son caractère confidentiel, le Distributeur ne divulgue jamais ce type d'information. Ainsi, le Distributeur demande à la Régie de se prévaloir des dispositions de l'article 30 de sa loi constitutive pour interdire toute divulgation des réponses aux questions 4.2 et 4.3 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie (HQD-13, document 1) déposées sous pli confidentiel. Les affirmations solennelles au soutien de l'ordonnance de confidentialité requise sont jointes à la présente.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

**Éric Fraser**  
/rm

c.c.: Aux intervenants (par courriel seulement)